

Documents d'inscription

Un dossier complet est obligatoire pour toute inscription
Pour toute inscription au centre de loisirs.

Les documents constituant le dossier sont les suivants :

- Fiche de renseignements dûment remplie
- N° d'allocataire/MSA...
- Photocopie des vaccinations à jour de l'enfant
- Attestation de responsabilité civile ou attestation d'assurance périscolaire et extrascolaire comportant nom et prénom de l'enfant
- PAI pour les enfants ayant un suivi médical + photo d'identité

Planning d'inscription périscolaire

- Planning annuel pour des inscriptions régulières tout au long de l'année
- Planning périodique pour des inscriptions par période, de vacances à vacances, à rendre impérativement une semaine avant la fin de la période entamée.

Toute inscription (matin, midi, soir) est due.

Toute réservation ou annulation se fait 48h à l'avance avant 9h00 (jours ouvrés).

Planning d'inscription extrascolaire

Une plaquette d'informations, ainsi que le planning d'activités et d'inscriptions, pour chaque période de vacances seront distribués dans les cahiers de vos enfants environ 3 semaines, avant chaque début de vacances scolaires

Païement

Modalités de règlement :

- Chèque à l'ordre des Francas du Doubs,
- Chèque CESU (uniquement pour le périscolaire sans le repas),
- Chèque ANCV (uniquement pour les vacances)
- En espèces (à remettre directement à la directrice, un reçu vous sera délivré).
- Virement bancaire (demander un RIB auprès de ladirectrice)

Tarifs

Tarifs « extrascolaires »

Quotient familial	Semaine complète avec repas	Semaine complète sans repas
0 à 775 aides CAF déduites	49.30 euros	34.90 euros
776 à 1000	69.70 euros	52.75 euros
1001 à 1200	70.35 euros	53.30 euros
1201 à 1400	70.90 euros	53.80 euros
1401 et plus	72.30 euros	54.85 euros

Tarifs « mercredis »

Quotient familial	après-midi avec repas	après-midi sans repas
0 à 775 aides CAF déduites	7.56 euros	4.23 euros
776 à 1000	9.63 euros	6.12 euros
1001 à 1200	9.73 euros	6.22 euros
1201 à 1400	9.83 euros	6.32 euros
1401 et plus	9.95 euros	6.44 euros

Tarifs « périscolaires »

Quotient familial	Matin ou soir 1 heure	restauration midi + TAP	TAP (pour ceux qui ne mangent pas) 13h30 - 14h15
0 à 775 aides CAF déduites	1.17 euros	4.82 euros	0.59 euros
776 à 1000	1.68 euros	6.09 euros	0.84 euros
1001 à 1200	1.83 euros	6.37 euros	0.92 euros
1201 à 1400	1.99 euros	6.61 euros	1.00 euros
1401 et plus	2.09 euros	6.75 euros	1.04 euros

Pour le périscolaire, une facture mensuelle est remise aux familles avant le 10 de chaque mois. Elles sont remises aux instituteurs, qui ont la gentillesse de les distribuer aux enfants.

Ces tarifs sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année.



FRANCAS
MONTFERRAND-
-LE-CHATEAU

Accueil périscolaire

Restauration scolaire

Accueil de loisirs

Année 2017/2018



Contact : Audrey Bernard
Directrice ALSH

Bureau : Ecole de la Gare

Boite aux lettres :
45 rue de Besançon
25320 Montferrand le Château

Tel : 03.81.56.66.92
Mail : alshfrancasmfc@gmail.com

IPNS : Ne pas jeter sur la voie publique

Accueil périscolaire

Matin : 7h30 – 8h30

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

A partir de 8h00, les élèves de Thoraise et Village sont conduits au bus par Karine (ATSEM)

Midi : 11h30 – 14h15

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

1^{er} service :

11h30 – 11h45 : appel des enfants + moment d'hygiène
11h45 – 12h35 (maternelle et classe de CP de la Gare)
12h50 : départ à la sieste pour les enfants de PS
12h40 : moment d'hygiène (passage aux toilettes)
12h45/13h00 : appel des groupes TAP, habillage et accompagnement dans les salles d'activités.
13h00 : début des TAP 14h00 : fin des TAP
14h00 : passage aux toilettes, retour au calme
14h15 : retour en classe

2^{ème} service :

11h30-45 : appel des CE2 de la Gare
11h45 – 12h30 : TAP pour les CE2 de la Gare
12h10/15 – 12h30: TAP ateliers ludiques pour Thoraise et Village qui arrivent à 12h05 en bus
12h30 : moment d'hygiène
12h40 – 13h25 (CE2 de la Gare + classes de Thoraise et Village)
13h25 : temps d'hygiène
13h30 – 13h45 : jeux libres pour Thoraise et Village
13h30 – 14h05 : jeux libres pour les CE2 de la Gare
13h45 : départ pour Thoraise et Village au bus

TAP extérieurs 13h30 – 14h15

Accueil des PS par Karine (ATSEM) à l'école maternelle pour la sieste
Accueil des plus grands à la grille de l'école de la Gare par un animateur
13h30 – 14h00 : appel des enfants + ateliers ludiques
14h00 : retour au calme + habillage+ retour en classe pour 14h15

Soir 16h30 – 18h30

Soir 1 : 16h30 – 17h30
Soir 2 : 16h30 – 18h30
Goûter : 17h00

Mercredi et Vacances

Mercredi : inscriptions possibles

11h30 – 13h30 : temps de repas
11h30 – 17h30 : temps de repas + après-midi
13h30 – 17h30 : après - midi
Inscription à la demie journée avec ou sans repas ou uniquement temps de repas.

Un planning d'activités est proposé pour chaque mercredi. Une sortie par mois ou par période est organisée avec les sites de Chemaudin et Routelle.

Vacances scolaires

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans qui habitent la commune de Montferrand et les communes extérieures, en fonction des places disponibles.

Ouverture :

- Chaque première semaine des petites vacances
- Trois premières semaines de Juillet
- Deux dernières semaines d'Août

Fermeture :

- Vacances de Décembre
- Entre Juillet et Août

Les inscriptions se font soit :

- En journée complète avec repas de 8h30 à 17h30
- En journée complète sans repas de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Un accueil supplémentaire est possible avec un minimum de 5 enfants inscrits sur chaque temps :

Matin : de 8h00 à 8h30
Soir 1 : de 17h30 à 18h00
Soir 2 : de 18h00 à 18h30
Un coût de 0.50 cts supplémentaire sera facturé aux familles pour chaque demi-heure.

Quelques informations

Lieu et locaux

Les locaux des Francas se situent à l'Ecole de la Gare.
Nous disposons d'une salle d'activités, d'une salle de restauration et d'une cours extérieure, commune à l'école qui appartient à la commune.

Médicaments – traitement médical

Aucun médicament ne sera administré par un membre de l'équipe d'animation sans ordonnance.

La possession et la prise de médicaments par un enfant sont interdites.

Tarification

Elle est réalisée en fonction de votre Quotient Familial établi par la CAF. Si aucun numéro d'allocataire n'est fourni à l'inscription de l'enfant, le tarif maximum sera appliqué. De même que si nous constatons auprès de la CAF que votre QF est non connu. Il convient donc de vous assurer auprès de la CAF que votre QF est à jour. Si cela n'est pas le cas, prévenir la directrice dès que cela sera fait.

Le QF Caf Pro servant de base à l'établissement des factures est réévalué au mois de janvier de chaque année et valable pour l'année civile en cours. Si votre situation familiale venait à changer au cours de l'année, merci de nous en avertir, afin que nous puissions prendre en compte votre nouveau Quotient Familial.

